1615. 8. Lat 1912
H 2160

DISCOVRS
SVR L'ESTAT PRESENT des affaires de France.

AV ROY.

M. DC. XV.

Case
F
39
.326
1615 dia

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

DISCOVRS SVR L'ESTAT *preſent des affaires de France.*

AV ROY.

SIRE,

Puis que c'eſt le mal-heur du ſiecle, que les lettres ſont aux meſchans, ce que ſont ordinairement les foreſts aux voleurs; leur ſeruans d'ombre & de couuerture pour executer leurs méchancetez ſouz des pretextes ſpecieux: Ie ſupplie tres-hũblemẽt voſtre Majeſté de me permettre que i'eſlòigne de ma profeſſiõ le blâme que luy donnẽt ces malins eſcriuains, qui rempliſſent voſtre Eſtat de libelles diffamatoires; & qui ſoubs couleur de cinq ou ſix hiſtoires mal recueillies, & malicieuſement appliquees, oſent impunémẽt calomnier toute la forme du gouuernement de voſtre Eſtat. Car auſſi, Sire, puis que l'on ſçait combien facilemẽt les Conſeils des Rois peuuent eſtre rendus ſuſpects, & les plus malignes procedures des ſeditieux peuuent au contraire eſtre deſguiſees, par l'artifice des plumes, trẽpees dans le venin de la calomnie; ſi les gens de biẽ n'auoiẽt ceſte cõſolatiõ, de pouuoir découurir, par vn moyen tout contraire, l'artifice des meſchãs & leurs mauuaiſes intentions. Il n'y auroit pas vn ſeul de vos bons & fidelles ſujets dans voſtre Royaume, qui ne deſiraſt de bon cœur que les lettres y fuſſent pour iamais eſteintes; & que nul ne peuſt eſcrire doreſnauant, ſi ce n'eſt pour ſe plaindre, & pour regretter de voir ceſte noble & loüable Faculté de s'exprimer en public, eſtre malheureuſement auiourd'huy proſtituee aux attentats & aux crimes de ſedition, de felonnie, & de leze Majeſté. Les

annees, & les malheurs passez, crient encor tous les iours dans nostre histoire pour nous le faire ouïr & à nostre posterité, que telles plumes maudites ont esté les flambeaux qui ont failly d'embraser cet Empire; estant tres veritable, qu'elles ont principalement causé l'effusion du sang, & la pluspart des cruautez que les François ont exercées les vns contre les autres. Et Dieu vueille par sa grace, que ces *Cassandres*, ces *Pleureurs Cendrins*, ces *Pacifiques* menteurs & seditieux, & autres tels Autheurs de ces escrits tragiques, faillent à leur dessein, & que ce qu'ils desirent n'aduienne point! Car la fin & le but qu'ils se sont proposez, Sire, c'est de calomnier la regence de la Reine, pour empescher les effects de sa tres-prudente & tres-heureuse administratiõ; De troubler vostre mariage, & de l'empescher s'ils pouuoient. Et pour cet effect ils taschent d'animer contre vostre Majesté les Princes de vostre sang, De descrier publiquement le premier de vos Parlements, De vous mettre en defiance, & en ombrage de la fidelité, & du zele du peuple de vostre ville de Paris, la premiere de tout vostre Royaume, & de toute la Chrestienté. Ils trauaillent generalement à esmouuoir les peuples, s'efforçans de leur persuader faussement, que vostre Estat est perdu s'ils ne le perdent eux-mesmes, & s'ils ne violent les loix du respect, & de la subiection qu'ils vous doiuent. Et à cela taschent-ils de paruenir, par le moyen du faux & maudit pretexte qu'ils prennent des desordres pour la pluspart imaginaires, lesquels toutesfois ils descriuent comme s'ils estoient tous tragiques & sanglans, afin que faisans croire à vos peuples, que tout est renuersé & perdu, il soit loisible à chacun de vos subiets, de se rendre, non seulemẽt

le iuge de vos plus secrets conseils, mais aussi l'executeur des plus iniustes entreprises que vos ennemis pourroient susciter, comme il se faict ordinairement sous le pretexte du biẽ public. Leurs escrits publient assez ouuertemẽt, & deuant tout le monde que c'est leur intention. Car autrement oseroient ils menacer cõme ils font, auec des paroles dignes d'estre chastiees par le feu du Ciel? Oseroient-ils s'addresser à la Reine vostre treshonoree Dame & mere, auec vne effronterie diabolique pour luy crier, furieux & enragez qu'ils sont. *Qu'elle ne pourra point faire ce qu'elle veut?* Qui est, Sire, en effect escrire publiquement, qu'il ne se fera rien de ce que vostre Majesté veut, puis que la Reine ne veut rien qu'auec vous, & pour vous, ains qu'auec tout vostre conseil, & pour le bien de vostre Estat. Et que signifient ces mots funestes, *Que le peuple mal traitté murmure, & ne cherche que de se mettre en franchise?* Sont-ce les paroles d'vn François, & non plustost de quelque Demon, qui semble monté de l'abisme, pour prescher la subuersion de ceste Monarchie, & la ruine de tout le peuple François? Car a-t'on iamais perdu les Estats, que soubs le pretexte de la liberté des peuples, ny ruiné les peuples, que par le semblant qu'on a faict de vouloir procurer leur bien? Et ceste protestation pouuoit-elle venir que d'vne ame toute desesperee, & toute esperduë du desir forcené de voir renuerser sans-dessus-dessous vostre Estat, lors que ce Pacifique qui jette tousiours feu & flamme de rage & de desespoir, s'escrie auec fureur, *Adieu patience?* Et le crie au nom des François, qu'il appelle, infame, & mauuais François qu'il est, *vn peuple capricieux?* comme disant des François par mespris, & auec opprobre, ce que l'Empe-

reur Adrian disoit des Egyptiens, *que c'estoit vne nation volage, qui estoit tousiours aux escoutes, tousiours emportee par les bruits, les plus legers, & tousiours mescontente de son Estat present.* Ces boute-feux descouurent assez le dessein qu'ils ont de rendre vostre Maiesté odieuse à son peuple, & de descrier deuant V. M. la fidelité de vos subiets; osans, apres auoir appellé vos François, *vn peuple capricieux, & qui ne cherche que les moyens de se mettre en franchise*: osans, dy-je, sans craindre Dieu, ny le glaiue de vostre Iustice, escrire seditieusement & faussement à la veuë de toute la Chrestienté, *que vostre Maiesté va perdre la raison dans la coupe de Circé, & que vous voulez degenerer de la vertu de vos ancestres.* Paroles qui tesmoignent fort bien, quel est le naturel de ces cœurs felons, du milieu desquels la passion les arrache, & qui iustifient suffisamment que les Autheurs de ces escrits seruẽt V. M. comme ces anciens barbares seruoient leurs Dieux, en leur sacrifiant des chiens, & mettant vne partie de leur pieté à immoler & offrir des victimes ordinaires à l'impudence. Leur mauuaistié, leur passion, leur naturel factieux, la foiblesse, & l'impuissance de leurs esprits, se descouurent si clairement par leurs escrits, qu'il a semblé long temps que la gueriſon de tels phrenetiques dependoit du mespris qu'on feroit d'eux. On voit aussi clairemẽt qu'ils escriuent le plus souuent des choses qu'ils ne sçauent point, & qu'ils peruertissent grossieremẽt. Outre l'asseurance infaillible que les bons François donnent tous les iours publiquemẽt de leur fidelité inuiolable à vostre seruice, laquelle toutes les nations estrãgeres, toutes les malices du siecle, toutes les puissãces du mõde ensemble, ne pourrõt iamais Dieu aidãt, esbrãler: laquelle aussi deteste ces escrits

outrageux, calomnieux, pleins de fiel & de venin, qui n'ont autre cõmencement qu'vn chagrin plein de malice, & d'enuie; & se finissent tousiours, par le desespoir que leur donne la conscience, laquelle les combat, les accuse, & les declare conuaincus d'auoir merité la mort, ayant escrit furieusement contre vostre Maiesté, & s'estant efforcez de troubler la paix, & le repos de vostre Estat par l'insolence de leurs libelles. Mais d'autant que les plus constantes resolutions à bien faire, peuuent en fin s'ennuyer des desguisemens & des artifices continuels, dont on vse pour les esbranler, Il a esté iuste & raisonnable de passer l'esponge sur le fard, & d'oster le voile à ces escriuains seditieux. Qui sont tels, Sire, qu'il ne leur suffit pas de commettre vn crime digne de mort, escriuans des libelles diffamatoires cõtre vostre Maiesté, contre celle de la Reyne vostre mere, contre les Princes & contre tous les principaux ministres de vostre Estat: qu'il ne leur suffit pas de publier des escrits seditieux, & qui n'ont autre dessein que d'enflammer les courages des peuples, & de les porter à toute sorte de desordres & de ruines: qu'il ne leur suffit pas de diffamer vostre Maiesté, vostre Conseil & les Estats generaux du Royaume, tout le corps de vostre Clergé, toute vostre genereuse Noblesse: mais comme s'ils s'estoient deuoüez à ne commettre point de maux qui ne soient tragiques & funestes, ils prennent à tasche d'exposer vostre Maiesté à la hayne de ses subiets: osent se rendre à vostre face les deffenseurs de vostre Parlemẽt contre vous mesme: osent auec entreprise enragee luy donner pour protecteur le peuple de Paris, & à tout l'Estat en general, les Princes de vostre sang, se iettans dedans ce desespoir feint & simulé, comme

ſi voſtre Maieſté vouloit deſtruire le parlement de France qu'elle aime plus affectueuſement : ou bien qu'elle vouluſt tourner ſes armes cõtre ſes ſubiets, qu'elle affectionne auſſi cherement que ſa propre vie. Permettez moy donc, Sire, que ie deſcrie la malice de ces impudens & ſeditieux, afin qu'il ne ſoit pas dit, qu'il y a pluſieurs malheureux qui eſcriuent pour accuſer meſchamment la iuſtice du gouuernement de voſtre Eſtat, & qu'il ne s'en trouue pas vn ſeul qui prenne la plume pour le defendre. Ce Pacifique ſanglant eſcrit, *pour la defenſe du Parlement.* Mais à qui en veut il en effect, & contre qui eſcrit-il, ſi ce n'eſt contre le Roy, qui eſt luy ſeul, le vray, le legitime, & le iuſte defenſeur, & protecteur de ſon Parlement? qui peut luy ſeul le maintenir, & le conſeruer en l'honneur, & en la dignité que les Roys ſes predeceſſeurs luy ont donnee, qui leur veut luy ſeul plus de bien, & leur en peut plus faire ſous ſon regne, que tous les hommes enſemble ne leur en ſçauroient iamais iuſtement procurer, qui ſeul priuatiuemẽt à toute autre perſõne de quelque qualité & cõditiõ qu'elle ſoit, a le droit & le pouuoir de donner ou d'oſter à ſes parlemens, ce qu'il verra bõ eſtre pour le bien de ſon ſeruice, & pour le ſalut de ſon Eſtat, & qui neãtmoins n'a iamais eu la volõté de deroger à la dignité de ce celebre corps de Iuſtice : Ayant eu touſiours au contraire ce deſir enuers meſſieurs du parlement, de les combler de biens, de felicité, & d'hõneurs, & de les retenir tres-eſtroitement vnis à ſon ſeruice, par toute ſorte de biens, faits, comme ils s'y ſentent naturellement obligez de leur coſté, par la dignité de leurs charges, par exemple de leurs deuanciers, qui ont touſiours bien-faict, & par la neceſſité de leur propre conſer-

uation,

uatiõ, qui ne peut estre separee d'vne entiere & absoluë obeïssance aux cõmandements de sa Maiesté? Les Rois sont les peres du peuple: & iamais il n'y eut famille au monde si heureusement reglée, qu'il n'y soit arriué que les peres se soient faschez cõtre leurs enfans, & que les enfans n'ayét addressé leurs plaintes à leurs peres: Mais que sur cela, les ennemis du repos de la maison prennẽt subiet de defẽdre les enfans contre le pere, ou de diffamer le pere à l'endroit des enfans? Cela ne se faict point pour y mettre la paix: mais pour faire d'vne legere dispute vne querele formée, d'vne esgratigneure vne playe, & d'vne estincelle vn embrasement. C'est ce à quoy tendent ces esprits malins, qui veulent sur d'assez foibles occasions, faire croire que tout est perdu, *Cassandre.* & qui publient dans ce Royaume tres-florissant, ces diaboliques & fausses propheties. *Vous estes au declin de ceste Monarchie, il faut qu'elle perisse. Il faut qu'il perisse cet Estat. Il a trop long temps duré, & sera-ce en ce temps, plus qu'en nul autre.* Et ce sont ces fausses predictions desquelles ce feint Pacifique faict compte, & que parauanture il a publiées luy mesmes, ayant escrit aussi du mariage du Roy, *Qui sera le seul moyen de le dethroner.* Ainsi tasche-t'il malicieusement de faire croire, *Qu'on prepare le fer & le tranchant contre le Parlement: Qu'on y veut aller à main armée pour deschirer ses remonstrances.* Ainsi ose-t'il dire au Roy malheureusement, & sans auoir peur d'estre brisé de la foudre, comme son impudence le merite: *Arrestez-vous là grand Roy, d'aller ainsi à main armée contre le Parlement?* Mais que le Dieu viuãt soit Iuge de la peruersité de ton cœur, seditieux que tu es, qui inuentes malicieusement vne maudite & detestable calomnie, qui combats meschamment

contre le sentiment de ta propre conscience, estant dementy par tout autant qu'il y a de bons François, qui sçauent certainement que cela n'entra iamais dedans l'esprit du Roy, qui sçauent que la Reine a protesté publiquement à Messieurs du Parlement, que le Roy & elle estoient tres-bien persuadez des bonnes, & saines intentions du corps de la Cour: qui sçauent aussi que ces Messieurs qui sont graues en toutes leurs actions, ne peuuent auoir donné lieu à vne apprehension si legere, & si esloignee d'apparence. Il escrit donc, non pas ce qui est veriable, ou qu'il apprehende deuoir aduenir: mais bien ce qu'il voudroit que le Roy feist, & que Messieurs du Parlement creussent, estimant que de ceste opinion suruiendroient des troubles parmy le peuple, qu'il appelle au secours; sur les ruines, les desordres, & les calamitez duquel toutesfois tels seditieux bastissent toutes les esperances de leur fortune à venir. Mais ils se trompent grandement, & Dieu confondra la malice de leur cœur. Car ce Senat tres-auguste, par sa sagesse & prudence ordinaire, sçaura bien pouruoir à ce que tels mauuais garnemens & seditieux soient chastiez selon leur merite, s'ils peuuent estre quelque iour recognus: Il sçaura aussi tres-bien iuger, qu'il est neccessaire de faire cesser le plustost qu'il sera possible, le suiet & pretexte que ces esprits phrenetiques ont pris pour conceuoir ces opinions funestes, & pour cet effect recherchera à l'instãt les plus sages, & les plus iustes expediés qu'on pourra trouuer, pour se tirer de ceste occurrence, de laquelle il est tout notoire que les meschans voudroient profiter au preiudice du Roy, au deshonneur de la Cour, & à la ruine du peuple. Ce n'est point monsieur le Prince: Ce n'est

point le peuple de Paris (quoy que ce seditieux s'addresse à eux) qui ont le grand & le premier interest à la conseruation de Messieurs de la Cour de Parlemẽt. C'est le Roy, leur souuerain Seigneur, qui ne pourroit les perdre, qu'en s'affoiblissant soy-mesmes, & qui ne pourroit aller à leur ruine, que par celle d'vne des plus notables parties de son Estat. Aussi ne recherchent-ils point, ny ne desirent auoir autres intercesseurs ou protecteurs, que la sincerité de leurs intentiõs, que leur zele ordinaire au seruice du Roy, & que le desir qu'ils ont de mourir, plutost que d'aider ny directemẽt ny indirectemẽt à réuerser le respect, & l'obeissance absoluë que tous les Fráçois doiuent à leur Roy. Et sans doute ils trauailleront à punir & chastier comme il faut ceux qui appellent le peuple ou les Princes à leur secours contre le Roy ; sçachans tres-bien qu'on ne va point au deuant du courroux des Rois, que par de tres-humbles remonstrances, non plus qu'on ne se courrouce point contre le Ciel quand il tonne, ains on y addresse ses vœux & ses prieres, auec humilité & obeissance, dont s'ensuit le salut des hommes, & la paix de l'Vniuers. Aussi le faict dont il est question, requiert qu'on punisse ceux qui veulent rapporter toute sorte d'euenemens à la ruine de l'authorité du Roy, & à la subuersion de l'Estat. Car il ne s'agit point d'aucuns differends qui soient tels, qu'il faille se jetter en des tumultes, & dans les desordres, qui à la fin trainent ordinairement auec eux la ruine entiere de ceux qui leur ont donné commencement. Messieurs du Parlement auoient presenté des remonstrances au Roy, lequel a declaré par Arrest de son Conseil, qu'il ne les auoit pas euës pour agreables, pour beaucoup

de raiſons tres-importantes à ſon ſeruice, & au bien de ſon Eſtat. Il a voulu qu'on ſe contentaſt de ce que les deputez des Eſtats generaux du Royaume auoient faict ſur ce ſubiet. Il a voulu differer à vne autre ſaiſon le remede des maux qui trauaillent cet Eſtat, afin de pouruoir cependant à ce qui eſt le plus important, & qui le touche de plus pres. Il a tres-bien ſceu que les Eſtats parfaicts, & au gouuernement deſquels il n'y a rien à redire, ne ſe trouuent point en ce monde, & que bien ſouuent les peuples appellẽt le mal de l'Eſtat, ce dequoy ils ne cognoiſſent pas les cauſes principales. Il a veu dans ces remonſtrances, vn grand nombre d'articles, qui ont voirement eſté propoſez auec zele par meſſieurs de la Cour, mais dont les memoires auoient eſté fournis par quelques particuliers eſmeus de raiſons, biẽ eſloignees de celles de l'intereſt public. Neantmoins il a declaré à Meſſieurs du Parlement en leur preſence, par la bouche de la Reine ſa mere, en la reſponce qu'elle leur fit, que ce n'eſtoit nullement du corps de la Cour dont il ſe plaignoit, ſçachant tres-bien comme il eſt compoſé d'vn tres grand nombre de perſonnes fidelles, veritables, & qui ont fort bien merité du public, par la longueur & la fidelité de leurs ſeruices. Que ce dont il ſe faſchoit eſtoit que quelques vns en particulier, auoient employé beaucoup de paſſion, & d'artifice, pour ietter parmy eux des ſemences de diuiſion, leſquelles pourroient cauſer du mal dans ſon Eſtat s'il n'y eſtoit pourueu. Tout cela n'a point paſſé les limites de tres-humbles remonſtrãces des ſubiets à leur Roy, ny celles d'vn commandement ſouuerain du Roy, enioignant à ſes ſubiets de luy laiſſer gouuerner, & cõmander ſon Eſtat par l'aduis de la Reyne,

& de ſon Conſeil, & les admoneſtant de ne croire point à tout plein de calõnies & d'inuentions propoſees, pour diuiſer ſon Eſtat, & pour rẽdre odieux ſes principaux miniſtres, deſquels Dieu s'eſt ſeruy ſous le commandement, & l'heureuſe regence de la Reyne ſa mere, pour retenir durant cinq annees la France en vne pleine paix & tranquillité. Il n'y a celuy de Meſſieurs du Parlement, qui puiſſe ſans trembler, pẽſer aux effects de l'éuie, & du murmure des peuples contre ceux qui ſont employez au gouuernement de l'Eſtat, s'il vient à conſiderer de pres ce qu'il auroit fait, & qu'il auroit eu à faire, eſtãt en leur place, durãt vne minorité aſſez longue, & qui a eſté trauerſée d'auſſi faſcheuſes affaires qu'aucune autre. Il n'y a celuy auſſi qui ne ſçache cõme il eſt ordinaire de propoſer des accuſatiõs cõtre les perſonnes eſleuées aux charges publiques, & que neãtmoins le plus ſouuent quand on vient à les examiner, elles ſe trouuent eſloignees de la verité: ce qui ne reuient pas pourtant au deshonneur des Iuges equitables qui les reçoiuent: d'autant qu'ils ſçauent tres-bien mettre difference entre les accuſatiõs, & les preuues qui conuainquẽt. Iamais homme ne fut ſi ſtupide, que de iuger mal de la ſincerité des iuges, pour auoir receu de telles accuſations. Ny iamais hõme ſi inſenſé, que de croire, que les Roys n'ayẽt le droit & le pouuoir de iuſtifier publiquemẽt leurs ſeruiteurs, des plaintes formees contre eux, lors principalement qu'ils voyent qu'il y va du bien de l'Eſtat, lors que ces accuſatiõs ſont priſes des actiõs, que les Roys cognoiſſent eux meſmes mieux que tout autre ne ſçauroit faire, deſquelles auſſi ils cognoiſſent les autheurs, le commencemẽt & la ſource de leurs meſcontentemens, & la fin qu'ils ſe ſont

propoſee. Tant y a que le Roy croiſt tous les iours en aage, & en experiẽce, & il ſçaura bien touſiours mettre difference entre le corps de la Cour, qui eſt ſain, & tout entier pour ſon ſeruice, & la malice de quelques eſprits factieux qui ſont en fort petit nombre, leſquels pour ſe rendre neceſſaires, & pour ſe faire careſſer en mal faiſant, cõme il n'eſt que trop ordinaire en ce temps, ont cerché de tous coſtez l'appuy des grãds pour faire leur coup, & ont ietté ces premieres ſemences de diuiſion. Et le bon-heur de ſon regne fera ſans doute, que ceux-là meſmes dans peu de temps ſe remettront deuant les yeux leur deuoir pour le ſuiure, afin d'attirer ſur eux la benediction de Dieu, & l'amour de leur Prince. Grand & Auguſte Senat, qui n'auez point beſoin des aduantages, & des prerogatiues, que ces flateurs & ſeditieux eſcriuains propoſent, nõ pour voſtre bien, mais pour ſe preualoir des diuiſions de l'Eſtat, & pour trouuer ſeureté à leurs crimes; en ces eſmotions voyez leurs procedures inſolentes, & faictes maintenant recognoiſtre, comme vous auez touſiours faict, & aux peuples François, & à toutes les nations eſtrangeres qui ont cognoiſſance de cet Empire, que vous n'auez point d'autre but que la paix de l'Eſtat, & la grandeur de voſtre Roy, ſoubſmettans à ſon bien & à ſa volonté toutes vos affections, comme à voſtre Pere, & à voſtre ſouuerain Seigneur. Preuenez l'artifice de ceux qui auec deſſein veulent intereſſer voſtre corps, au reſſentiment de certains termes de l'Arreſt du Conſeil, leſquels ne vous touchent point ny de pres, ny de loing, & qui n'ont iamais eſté entendus, & ne le peuuent, ny ne le doiuent eſtre, que de ceux qui ont, il y a deſia long temps publié

hors de la Cour la pluspart de ces bruits, qui ont semé des memoires faux parmy le peuple, & qui finalement par leur artifice en ont donné l'impression à quelques vns parmy vous, qui se sont laissez surprendre, esmeus neantmoins d'vn bon zele, & qui doiuent se contéter d'auoir & le public & leur conscience, qui tesmoignent assez la fidelité de leurs actions, & la verité de leurs paroles: sans qu'il leur faille plus apprehéder le blasme, qui n'est donné qu'à ceux-là seulement, qui par malice ont inuenté beaucoup de faux bruits pour rompre l'harmonie de cet Estat. Allez au deuant des maux que ceux-là recherchent auec grand soin, qui trauaillent ordinairement à changer toutes nos chaleurs en fieures populaires: & qui ne parlent de vos aduantages que pour diminuer l'authorité du Roy, qui est la vraye source de la vostre, puis que vous n'auez point d'autre gloire que celle que sa Majesté vous donne, & que vous ne reluisez parmy les peuples que des rayons de sa grace, de sa clemence, & de sa grandeur. A laquelle vous soumettans, comme vous auez tousiours faict fort dignement, vous estes dans cet Estat tout ainsi que les Anges dans l'Vniuers, qui ne veulent pas mésme estre nommez que souz l'ombre du nom de Dieu: non plus que vous ne voulez point auoir aucune dignité, aucune puissance ny iurisdiction, que souz le souuerain Empire du Roy. Ainsi serez-vous tousiours recognus de tous, non comme vous represente cet impudét flateur, qui vous descrit ainsi que des monstres, *vn corps à plusieurs testes comme le Gerion des Poëtes, à plusieurs mains, comme Briarcus*, ou comme vn de ces complices descrit les Estats generaux, *Ainsi qu'vn Cerbere à trois testes*: Mais vous

ſerez veritablement recognus, & publiez des ſiecles à venir, comme le vray ſanctuaire de la Iuſtice de ce Royaume, dans lequel reluiſent la pieté enuers Dieu & le Roy, & voſtre affectiõ touſiours encliné à la paix de ſon peuple. Mais voicy la pierre d'achoppement, contre laquelle ces deteſtables eſcriuains veulent, au moins s'ils peuuent, faire heurter les peuples, à quoy ils font tous leurs efforts, depuis quelque temps, y faiſans ſeruir ſoigneuſement tous les euenemens les plus inopinez, & les moins preueus. C'eſt l'alliance Sire, que V. Majeſté à faite auec la maiſon d'Eſpagne, de laquelle ils prediſent tous les malheurs, que nous ſçauroient ſouhaiter les plus cruels ennemis de cet Eſtat, laquelle auſſi ils deſcrient auec des exclamatiõs ſi tragiques, qu'on iuge bien aiſément de leur rage, & des effects qu'elle produiroit, ſi les peuples ne cognoiſſoient tres-bien comme ils ſont, la ſource, & l'origine dont elle procede. Au commencement que ceſte alliance fut publiée, il n'y auoit que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui en faiſoient du bruit ſur les fauſſes impreſſions que leur donnoient certains eſprits d'entr'eux, qui eſtoient mal-contens, de voir que leurs Majeſtez fauoriſoient quelques vns à la Cour, auſquels ils n'eſtoient pas bien affectionnez. Et cõme pour lors ceux qui eſtoient dans vne de leurs factiõs, laquelle eſtoit hors de la Cour, rendoient aux leurs ceſte alliance ſuſpecte, ainſi au cõtraire ceux-là qui depuis l'aſſemblee de Saumur, s'eſtoient portez plus moderémẽt aux affaires, l'approuuoient grandement, & publioient de viue voix & par eſcrit, que c'eſtoit vne entrepriſe impie, que les eſtrangers qui eſtoient de meſme religion auec eux, condamnoient ouuertement comme pleine de

ſcandale,

ſcandale, eſtant choſe indigne de voir que les ſuiets ſe formaliſent contre le mariage de leur ſouuerain, & prennent la hardieſſe de le vouloir aſſubietir à ſouffrir vne rigueur tyrannique, que le moindre d'entr'eux ne voudroit pour rien endurer, à ſçauoir de ſe marier à l'appetit d'autruy, & non pas ſelon ſa volonté, & ſelon la volonté de ſes plus proches. Ils remonſtroiét auſſi qu'en meſme temps la Reine par vne ſinguliere prudence, & digne de grande loüange, auoit entédu à vne autre alliance, laquelle leur deuoit donner plus de ſeureté, que celle d'Eſpagne ne leur pouuoit cauſer d'ombrage. Et ſi biẽ depuis ce temps-là, quelques intereſts particuliers qui ſont auiourd'huy la ſeule cauſe de toutes les plaintes, ont faict changer de langage à quelques-vns d'entr'eux; ce n'eſt qu'vne preuue de la miſere de ce ſiecle, & de leur mauuais naturel, qui ſe chãge par l'vtilité, & n'a repos que dans l'inquietude, & dans les remuements. Le plus fort argument dont on ſe ſeruoit pour diffamer ceſte alliance eſtoit, qu'elle n'auoit point eſté baſtie ſur autre fondemẽt que ſur celuy de leur ruine, & que c'eſtoit pour les chaſſer quelque iour de la France, comme on auoit chaſſé hors de l'Eſpagne les Maures & les Grenadins. Et ie ne doute point que ceux qui tirent du profit de toutes occaſions pour mal faire, ne continuent encore de leur donner ces faux aduis. Mais leurs Majeſtez y ont fort ſagement pourueu par la publication & renouuellemẽt des Edicts de pacification, & par les ſoleneles declarations qu'elles font tous les iours, d'aimer & d'affectionner tous leurs ſujets ſans acception de perſonnes, comme faiſoit le feu Roy, de tres-glorieuſe memoire. Auſſi les mieux aduiſez d'entr'eux, & ceux qui auoiẽt eux meſmes

autres-fois enuoyé en poſte dans les Prouinces ces mauuais aduis, parlent maintenãt tout d'vne autre façõ, depuis qu'ils ont approché de plus pres leurs Majeſtez, & qu'ils ont recogneu la ſincerité, & la bonté de leurs intentions. D'abondant vn chacun peut bien s'apperceuoir que les faueurs & les gratifications qu'on leur faict tous les iours, & le ſoing qu'on a de cõſeruer les Edicts faicts en leur faueur; voire meſmes de pardonner facilement les fautes de ceux d'entr'eux qui par inconſideration s'eſtoiẽt portez à des procedures violentes, ſont autant de teſmoignages certains, qu'on ne cherche point de leur faire du mal, & que le mariage qui ſe fait pour la paix de la Chreſtiẽté en general, n'a point de mouuemens ſecrets pour couurir la France d'vn deluge de ſang, qu'on verroit eſpandre, ſi on vouloit regler la religion par les armes, & imprimer la croyance dans les cœurs auec la pointe de l'eſpee. C'eſt ce qui faict que par vn iuſte iugement de Dieu, qui ruine le menſonge par luy-meſme, il eſt arriué que les ennemis de ceſte Alliance, & de noſtre repos, ont témoigné qu'ils sõt hors de sẽs en la calõniant. Car au lieu que quelques-vns d'entr'eux menacent ceux de la Religion pret. reformee, de l'inquiſition & du banniſſement, vn autre non moins maling que ſes compagnons, les demantant & ſe demantãt ſoymeſme eſcrit: *Que le Roy d'Eſpagne, par ce mariage, ſe rendra amis nos alliez, caſſera ſon Inquiſition, ne ſe ſouciant du Pape que pour ſon bien, mettra liberté de conſciẽce en ſes pays, & en vn beſoin prendra le Turban, pour nous ruiner.* Ce qui mõſtre qu'on ne ſçauroit iamais aſſez blaſmer, ny punir ces ſeditieux qui ne répliſsẽt leurs eſcrits, que de l'eſcume de leurs paſſions deſperees, & qui ne predisẽt aucunes ſortes de malheurs, que

ceux desquels ils desirent auec impatiẽce, l'accompliſſement. Or depuis quelque tẽps on a veu parmy les Catholiques, que quelques vns ont formé des plaintes cõtre ce mariage, qui ont faict croire aux peuples que ceſte Alliance les faſche, par ce qu'ils s'imaginent que le Roy ſera beaucoup plus abſolu dedans ſon Royaume, quãd il n'aura rien à craindre de la part des eſtrangers. Ce nonobſtant quelques ames foibles, apprehendẽt que ce ne ſoit le moyen pour nous precipiter dans vn abyſme de malheurs. Et c'eſt pour les tromper, & pour fortifier en eux ceſte apprehenſion qu'on eſcrit, que par ce moyen le Roy va perdre ſon Royaume. Mais qu'eſt-ce autre choſe, ſi ce n'eſt trop groſſierement publier le deſeſpoir de leur party? Car qui eſt celuy auquel ils perſuaderont, qu'vne Princeſſe d'Eſpagne venant en France, puiſſe plus pour renuerſer le Thrône de noſtre Roy, qu'vne Princeſſe de France allant en Eſpagne, ne pourra pour renuerſer le Thrône de celuy qui leur donne tant d'ombrages? Outre plus, qui eſt celuy qui croira que ceſte tres-illuſtre Princeſſe, reſeruee du Ciel, pour affermir la paix des deux plus grandes Monarchies de la Chreſtienté, venãt en France auec ſes Dames d'honneur, y viẽne cõme auec des armees des feintes Amazones, pour deſtruire cet Eſtat, pour oſter la France à ſon Roy, pour ſe l'oſter à elle-meſme; pour priuer le Roy ſon Eſpoux, de ſon Sceptre, afin d'eſtre apres cela vne Royne ſans Royaume; & comme ces meſchãs oſent dire, abbayans contre elle ainſi que des chiẽs enragez, afin d'eſtre *Vne princeſſe desheritee en Eſpagne*, & pour eſtre femme d'vn Roy de Frãce, deſpoüillé de ſon Eſtat, & ruiné de fonds-en-comble? Hé! que vos impoſtures ſont maudites, Eſcriuains, qui rempliſſez vos cayers de ces fureurs! Hé! que vous

estes outrageux contre la nation Françoise, & bien mal-heureux de vous deschirer ainsi vous mesmes, comme si vous estiez forcenez! Car n'est-ce pas publier, qu'vne si grande & si puissante Monarchie que la Françoise, qui a tousiours dompté ses ennemis; qui à diuerses fois a esté assaillie de toute l'Europe, & s'est neantmoins tres-heureusement conseruee durant douze siecles, qui a resisté aux armes des plus belliqueuses nations de la terre: Que dis-je, ceste grande & inuincible Monarchie, est aujourd'huy deuenuë si chetifue, & si miserable, que les Espagnols la doiuent engloutir seulement en la regardant? Et n'est-ce pas releuer la gloire des Espagnols, & prendre plaisir à diffamer, & à deshonorer autant qu'on peut tous les Frãçois? N'est ce pas donner sujet aux ennemis de l'Estat, d'entreprendre hardimẽt, s'ils se peuuẽt persuader que la Frãce soit si foible, que ces meschãs la disent estre? Non nõ: Ce n'est pas vn Estat que les Estrãgers puissent iamais conquerir: Quand mesmes le Roy d'Espagne, & tous ses alliez, auroient sus pieds tout autãt qu'ils ont d'hõmes dans leurs Estats, & qu'ils auroient formé le dessein de nous assubiectir, la moindre Prouince du Royaume auroit dequoy arrester pour long tẽps le cours de leurs conquestes. Aussi n'est-ce pas ce que ces gens là craignent: & ils n'osent pas dire qu'ils ont peur que par ce moyen il n'y aura plus de guerre, ny de troubles en Frãce, & que la paix y florira longuement, qui sera la plus grãde affliction qui leur puisse arriuer. Le but principal de ceste alliance a esté l'establissement d'vne bonne & longue paix entre tous les Princes Chrestiẽs. Elle a esté autresfois desiree par le feu Roy: Et si Dom Petro de Toledo venãt en Frãce luy en eust parlé en la forme qu'il deuoit, & cõme il en estoit

chargé, elle euſt eſté pour lors pleinement arreſtee. Les deſſeins qui luy firent depuis changer celuy là, ayans eſté deſtruits par ſa mort funeſte & lamentable; la Reyne tres-bien cõſeillee a choiſi de ces diuerſes affectiõs du feu Roy celle que le tẽps, l'aage du Roy, & la neceſſité des affaires l'ont obligee de ſuiure. Ce qu'elle a fait conformémẽt au deſir vniuerſel de tous ceux qui ayment la paix des Princes Chreſtiẽs; auec le conſentemẽt meſmes, & l'applaudiſſement de tous ceux qui ſe plaignent maintenãt; auec le deſir, l'approbation, & les vœux des Eſtats generaux du Royaume, qui ont preſenté de tres-inſtantes ſupplications à leurs Majeſtez pour l'accompliſſement de ce mariage. Ce qui eſt en ſomme tout ce qu'on peut ſouhaitter, pour vne alliance authoriſee & extraordinairement aſſiſtee de la benediction de Dieu. Ces effrontez eſcriuains qui trãchent des Conſeillers d'Eſtat, meſurent la grandeur des affaires, qui ſont les plus importantes, par leur ſeule paſſion, & n'en peuuent parler, que ſuiuãt les mouuemẽs de leurs affections desbordées. Ils voudroiẽt que le Roy rõpiſt ſon mariage; que la Reyne défiſt ceſte alliance pour gratifier leurs mauuaiſes volõtez, & que les miniſtres de l'Eſtat ſe portaſſent à ceſte laſcheté, par les apprehẽſions & les terreurs Paniques, leſquelles ils leur propoſent de toutes parts, tantoſt de la ruine de l'Eſtat, tantoſt de la leur en particulier, que de cõſeiller à leurs Maieſtez de violer leur foy dõnee, & de deſchirer auec imprudẽce, ce que Dieu a cõioint par le moyẽ de la parolle mutuellemẽt donnee ſur ceſt affaire, par les deux plus grãds Roys du mõde, pour la paix cõmune des Chreſtiẽs. Et c'eſt en effect deſirer que le Roy rõpe & viole ſa foy publiquemẽt, & à la veuë de tout le mõde en vn ſubiet ſi ſaint que celuy du mariage, &

cela ſur les premieres annees de ſon regne, faiſant eclipſer la lumiere de ſa foy, & de ſa cõſtãce en ſon Orient. C'eſt rendre inutiles les vœux de tous les Chreſtiens, pour la paix de ces deux Monarchies. C'eſt en fin rechercher les moyẽs pour nous ietter à la guerre, & c'eſt tout le deſſein qu'ont eu les premiers autheurs de ces plaintes. Mais que ces eſcriuains, & ceux qui les pratiquẽt ſe ſouuiennẽt, qu'ils deſcriuẽt dãs leurs Satyres, cet Eſtat ſi miſerable, ſi deſnué de finãces, & ſi proche de ſa ruine, que c'eſt grãde merueille s'il leur reſte vne ſeule eſtincelle de droit iugemẽt, qu'ils ne recognoiſſent que ce ſeroit dõques vne cruelle impieté, de porter par leur mauuais cõſeil vn eſtat ſi malade que ceſtuy-cy, à rõpre auec le Roy d'Eſp. lequel ils deſcriuẽt au contraire ſi puiſſant qu'il peut à leur cõpte diſſiper & ruiner tout l'Eſtat quãd il voudra. En fin ils sõt ſi impudẽs que de propoſer meſme auec menaces d'autres mariages au Roy, ſur leſquels quãd ainſi ſeroit qu'on voudroit ſe laiſſer vaincre à leurs perſuaſiõs, ils ne trouueroient pas moins de ſubiet, pour declamer par les exẽples du paſſé cõtre leur Roy, qu'ils font en celuy d'Eſpagne: tant ils ſont maudits en leurs mauuais iugemens. Que puiſſent-ils s'amẽder pour ne deshonorer plus les Frãçois, cõme ils fõt és païs eſloignez, par le moyẽ de leurs calõnies & de leurs blaſphemes! Vne des plaintes qu'ils fõt auſſi reſonner biẽ haut, c'eſt que par le moyẽ de ce mariage, le Roy quitte toutes ſes anciẽnes alliances; & c'eſt le ſubiet ſur lequel ils s'eſcrient que tout eſt perdu. Mais il eſt manifeſte à toute la Chreſtiẽté, que leurs Majeſtez ont religieuſemẽt conſerué iuſques à preſent toutes les anciẽnes alliances de ceſte Couronne. Ce qu'elles feirẽt paroiſtre en l'affaire de Iuliers auſſi toſt apres la mort du Roy. Et depuis quand

Meſſieurs des Eſtats eurent armé les premiers, & le Marquis de Spinola apres eux, le Roy aſſiſté du Cõſeil de la Reyne, a apporté toute ſorte de diligence, afin d'arreſter le cours de ces remuemẽs; & a par sõ authorité fait que les choſes n'ont point empiré: Ce qu'il a fait en faueur de Meſſieurs des Eſtats, auec leſquels il entretiẽt ſoigneuſemẽt tous les traittez du feu Roy, ſans qu'il y ait rien à redire. Et il eſt hors de leur puiſsãce d'alleguer l'exẽple d'vne ſeule actiõ de l'eſtat, qui ait eſté faite au preiudice des alliances du feu Roy. Car pour ce qui eſt des affaires de Sauoye, deſquelles ils parlent à preſent plus que d'aucun autre, le Roy y a donné tel ordre, que ſi le Duc de Sauoye de ſon coſté euſt faict ce qu'il pouuoit, il y a long tẽps que l'armée du Roy d'Eſpagne ſe fuſt retirée. Ce qui neantmoins n'ẽpeſche point que touſiours le Roy ne face cognoiſtre au Roy d'Eſpagne, le ſoin qu'il a de maintenir l'alliance de Sauoye, & de s'oppoſer à ſon oppreſſiõ. Ce qui veritablement eſt le principal moyẽ de ſa cõſeruatiõ: mais ces gens icy qui veulent à leur poſte diſpoſer des conſeils des Roys, croyẽt que c'eſt abandonner le Duc de Sauoye, de n'enuoyer point des armées à ſon ſecours, & de ne faire pas ouuertemẽt la guerre au Roy d'Eſpagne. Et c'eſt vne preuue viſible, s'ils ſont bons ou mauuais Frãçois, puis qu'ils ne deſirẽt point que le mal d'autruy ſoit deſtourné, ſi ce n'eſt par le noſtre. Eux toutesfois qui ſçauent biẽ qu'au cõmencemẽt que le Duc de Sauoye s'arma cõtre le Duc de Mãtouë, pluſieurs crioiẽt qu'il faloit ſecourir mõſieur de Mãtouë cõtre le Duc de Sauoye. Et encores à preſẽt aulieu de loüer, & admirer la dexterité du Cõſeil du Roy, qui sãs entrer en deſpẽce, a laiſſé arreſter les armes du Duc de Sauoye, afin qu'il ne face point ſouffrir à leurs Majeſtez cet affrõt, que

d'enuahir l'Eſtat du Duc de Mantouë nepueu de la Reine, & couſin germain du Roy : qui ſans armer, & ſans charger les peuples des ruines de la guerre, rend le Roy arbitre de ces deux grands Princes: qui faict que ſon authorité, laquelle ces mauuais François diſent eſtre ſi deprimee, va neantmoins iuſques là, qu'elle ſert de contrepoix dans la propre maiſon du Roy d'Eſpagne, pour l'empeſcher de ruiner les ſiens. Au lieu donc de loüer & de benir ces cõſeils, & de recognoiſtre que les reigles du gouuernemẽt de l'Eſtat ne ſuiuent point les caprices ny les paſſiõs des particuliers ; mais bien l'intereſt & la reputatiõ que leurs Majeſtez ont ſoigneuſement conſeruee iuſques à preſent en l'affaire de Sauoye, ils crient au feu & aux armes ; & voudroient voir terminer par le ſang, par l'eſpee, & par la ruine des peuples, ce à quoy tres-ſagement le Roy, auec l'aſſiſtance de la Reine ſa mere, ne veut employer que la prudẽce & la dexterité de ſon Conſeil, par le moyen dequoy, ſans effuſiõ de ſang, il faict plus paroiſtre ſa Majeſté & ſa force parmy les nations eſtrangeres, que par les moyens violens, deſquels les iſſuës ne reſpondẽt pas touſiours aux deſſeins des bons Rois, ny au zele de leurs peuples. Tant y a que l'iſſuë fera voir à ces temeraires, que le Roy eſt tres-aſſeuré qu'en cet affaire il ne ſuruiendra rien qui puiſſe donner iuſte ſubiet de le blaſmer d'auoir failly à proteger l'Eſtat du Duc de Sauoye autant qu'il le doit faire. Toutefois le Roy ne gratifiera point les curieux ſi auant, que de leur publier le ſecret de ſes affaires, duquel ils ſeroiẽt trop mauuais meſnagers ; mais il fera voir en ſon tẽps par les effets, que tout ainſi qu'au Ciel Dieu diſpoſe des faiſons, nõ pas ſelon que les hommes les veulent, ce qui ſeroit perdre tout l'Vniuers ;

mais

mais bien selon sa sagesse d'autant plus admirable, qu'elle nous est incogneuë si ce n'est par ses œuures : Ainsi il veut disposer de ses affaires non selon les appetits des hommes, qui voudroient dans la foule confondre tout par leurs passions desreiglées: mais selon les loix & les maximes d'Estat desquelles on ne void point communémẽt le merite, ny la Iustice, que par la fin & le succez des affaires qu'elles reiglent. Que s'il y eut iamais vne preuue manifeste d'vne malice desesperee, & qui feroit bien pis si elle pouuoit ; elle est sans doute en l'insolence, & en la forcenerie de ces mal-heureux, parlans impudemment de la Reyne comme ils font, & la blasmans faussement d'adherer à ceste maxime, *Qu'il faut vser de rigueur & l'emporter de haute lute sur les François.* Ils ne peuuent se contenir, quoy qu'ils voyent que c'est vne loy infaillible, qu'on ne peut mespriser, ny offencer aucunement la Reyne mere du Roy, sans mespriser, & sans offencer le Roy, iusques au profond de son cœur. Quoy qu'ils voyent les obligations, que l'Estat aura pour iamais à ceste grande, & Auguste Princesse, qui a remply la maison Royale d'vne tres-belle, & tres-heureuse lignee; Quoy qu'ils voyent que par sa constante, & ferme resolution, de croire le cõseil que le feu Roy auoit pris pour la conduite de ses affaires, elle a par diuerses fois sauué ceste Estat depuis le commencement de sa Regence, destournant les malheurs, suscitez par les peuples François par ceux qui bastissoient leur grandeur sur nos ruines. Quoy qu'ils voyent qu'elle est fauorisee de la benediction de Dieu, & de l'amour des peuples ; Que iamais aucune Regence n'a esté en France plus heureuse que la sienne;

Qu'elle eſt, ſans qu'aucun le puiſſe contredire, Religieuſe, & fort affectionnee à la pieté; Qu'elle eſt bõne, & doüee d'vne clemẽce extraordinaire; Qu'elle eſt liberalle & encline à faire du bien à tous; Qu'elle eſt d'vn naturel doux, paiſible & ennemy du ſang, & de toute ſorte de cruautez; &, comme on void dedans, & dehors l'Eſtat, ſans que aucun artifice le puiſſe obſcurcir, Qu'elle a ceſte perfection, qui eſt fort rare en ſon ſexe & és perſonnes qui ſont eſleuees en ſi haute Majeſté, Qu'elle croit le Conſeil, & ce que nous rediſons comme tres-importãt, Qu'elle croit que le conſeil du feu Roy Henry le grand, lequel elle n'a point chãgé, & auquel elle ne ſ'eſt iamais opoſee, pour luy preferer ſes mouuemens, ſe rendant en cela digne de l'admiration des ſiecles à venir, que tous ſes ennemis ne ſçauroient cotter vn ſeul exẽple d'vn affaire concernant l'Eſtat, au cours duquel elle ait fait ſuiure au Conſeil ſes affections, qu'elle a touſiours ployees au contraire tres-volontairemẽt, ſous la loy de l'Eſtat, & ſous la droite raiſon des Conſeils du Roy. Mais comme ceux qui blaſment contre le Dieu du Ciel nonobſtant tous les biens qu'il fait aux hommes ſur la terre, ne ſe propoſent point autre choſe, au debordemẽt de leur impieté, que d'accomplir leur paſſiõ: ainſi ces maudits calomniateurs, fermans leur œil malin à toutes ces choſes, leſquelles ils ne peuuent nier, ni les deſguiſer aucunemẽt qu'elles ne ſoient touſiours imprimees dãs la croyance des peuples: entre autres fauſſes & deteſtables impoſtures, que le Ciel vengeur de l'innocence de ceſte Princeſſe chaſtiera en ſon tẽps, & par des moyens qui ſont incogneus aux hommes, ils oſent l'accuſer, *Qu'elle*

vſe de rigueur, & qu'elle le veut emporter de haute lute ſur les François. Ce qui toutesfois eſt conuaincu, d'eſtre vne horrible fauſſeté, par la cognoiſſance que tous les François ont du contraire : Car on pourroit produire les exemples des choſes paſſées, que toute la France a veües, eſquelles la Reyne a prudemmẽt cedé à la rigueur, & à la malice des hommes, les gueriſſant de la mauuaiſe volonté qu'ils auoient, contre le bien de l'Eſtat par l'excez de ſa clemence; ſi ce n'eſtoit, qu'on ne veut point comme font ces ſeditieux, rallumer le ſouuenir des maux qu'elle a eſtouffez, amoliſſant par ſa prudẽce & par ſa douceur, les cœurs les plus outrez de paſſion. Que ſ'il y auoit quelque choſe à redire en ſon adminiſtration, ce ſeroit pluſtoſt qu'elle a eſté trop facile à pardonner, & à guerir les maux de l'Eſtat, par douceur, & par indulgence. Mais ja à Dieu ne plaiſe, que les gens de bien donnent lieu à ces plainctes. Les Princes ſont des images de Dieu, plus expreſſes, que tout le reſte des hommes. Et c'eſt vne maxime infaillible de Religion que la rigueur, & la clemence de Dieu, ont quelques mouuemẽs, que nous deuons adorer ſans les cognoiſtre & ſans en rechercher les cauſes. Ainſi puiſſe touſiours ſa Majeſté meſler ſa douceur, & ſa clemence auec vne iuſte ſeuerité, pour ne perdre point par vn excez de rigueur, ceux qu'vn fauorable traictement peut retirer du mal : Ny par excez de bonté ceux que les bien-faicts & les gratifications iettẽt bien ſouuent au meſpris, & dans vne inſolence inſupportable, & pleine de ruines! Ainſi puiſſe la France, ioüir longuement de ce bon-heur, que de ſe voir paiſible dedãs & dehors, & d'eſtre comme elle a eſté depuis le commence-

ment de ſon heureuſe Regence pure, & nette de l'effuſion du ſang des François, que ſa ſeule prudence a bien ſouuẽt deſtournee, au meſme temps que beaucoup de gens trauailloient à faire des deſordres, qui euſſent rendu à la fin les campagnes couuertes de ſang, & de ruines deplorables. I'ay fait voir, quoy qu'à mon grãd regret pour la honte que tous les François en doiuent auoir, l'inſolence de laquelle ces factieux ont vſé contre leurs Majeſtez. Apres tout cela, Meſſieurs les Princes, & officiers de la Couronne ſe doiuent reſioüir, ſe voyans aſſaillis de ces meſmes plumes venimeuſes, non ſeulement par ce qu'ils ſouffrent en la compagnie du Roy, & de la Reyne, mais auſſi par ce que la ſeule cauſe en eſt priſe de ce qu'ils ſe ſont touſiours tenus bien & eſtroitement vnis au ſeruice de leurs Majeſtez: Car ceux qui voudroiẽt voir tout ceſt Empire renuerſé, ne peuuent ſouffrir ceſte genereuſe reſolution, qu'ils leur voyent auoir, de preferer le ſeruice du Roy, & la paix de l'Eſtat à toutes autres conſiderations. C'eſt Dieu qui les fauoriſe. Car leurs ſeruices, & les eternelles obligations, que ceſt Eſtat leur a, ne paroiſtroient point ſi bien comme elles ſont, ſi les ennemis de la trãquillité publique ne les attaquoiẽt de leurs calomnies: diffamans ceſte franche, & genereuſe declaration par eux faite en la preſence de leurs Majeſtez, de n'auoir vie, ny force, ny enfans que pour les employer à leur ſeruice. Leurs enfans donc apres eux heriterõt des benedictions que tous les François leur doiuẽt, tout ainſi qu'vn chacun recognoiſt en eux, celles que leurs peres ont meritees de la France, en diuerſes ſaiſons, & en des neceſſitez bien vrgentes. Au ſurplus leurs

Majeſtez n'ayãs peu euiter le blaſme de ces mauuais ſubiects, leſquels, ny la loy de Dieu, ny la loy de nature, ny la terreur des loix de l'Eſtat, le regard du Ciel, ny la crainte des hommes, n'ont ſceu deſtourner de ce damnable project: & apres leurs Majeſtez les grands du Royame ayans eſté traictez de meſme: Il n'eſt pas de merueille ſ'ils ont auſſi teſmoigné leur rage, contre les principaux miniſtres de l'Eſtat, qu'ils ont deſchirez par mille diuerſes calomnies. Les vns ont diffamé leurs conſeils, comme eſtans trop portez à la douceur, & les ont accuſez, comme on accuſoit iadis ce grand & ſage Romain, qui par ſa froideur ſauua l'Empire contre les armes d'Annibal; de ce que ils laiſſent perir les affaires, par les meſprits. Les autres au contraire ont fait eſclater des plaintes contre leur rigueur. Les vns les tirent d'vn coſté, les autes les repouſſent. Cõme ſi ces mauuais François s'eſtoiẽt trãsformez en Scithes, qui penſoient rendre aſſez biẽ les derniers deuoirs à leurs peres, en les mettant en pieces, & en les deuorant. Sera-ce donc le ſalaire de leurs longs & penibles ſeruices? ſera-ce dõc ainſi qu'ils ſeront recompenſez des hazards & des perils auſquels ils ſe ſont tãt de fois expoſez en faiſant leurs charges, & en trauaillãt pour aider de leur conſeil, à empeſcher la diſſipation de l'Eſtat? ſera-ce dõc ainſi qu'on leur deſirera, ce que les plus cruelles, & les plus barbares nations du monde rendẽt aux anciẽs ſeruiteurs, pour faire voir au milieu de leurs brutales cruautez, que parmy eux on ne peut perir que pour auoir bien fait? Et où eſt-ce que paroiſtront à l'aduenir, la vertu, le merite & la fidelité, qui ſont les degrez par leſquels ils ſont

montez à ces charges, si leurs meilleures intentiõs sont blasmées, si leurs personnes sont descriées par l'artifice de leurs enuieux, ou plustost des enuieux du bon-heur de l'Estat, si la passiõ & la malice doiuent estre les iuges de leurs seruices, & de leurs peines? Mais il n'en sera pas ainsi. C'estoit le feu Roy, Prince excellent par dessus tous les autres, à choisir les hõmes, lequel ou les a trouués dans les affaires, ou les y a establis. Il leur a ouuert son sein, & a ietté dans le leur toutes les maximes que les longues trauerses qu'il auoit souffertes, & sa longue experience luy auoient fait apprendre. La Reyne a tres-bien suiui son choix durant sa Regence, & le Roy à leur imitatiõ les retient cheremẽt pour le bien de son seruice. C'est chose aussi que toutes les histoires nous enseignent, que iamais on n'a voulu troubler ceſt Estat durãt les minoritez, ou durant le bas aage des Roys, qu'on n'ait commencé pour pretexte, de s'attaquer à leurs principaux ministres, afin que par là on vint droit à eux. Car aussi n'y auroit-il point d'apparence en vne faction, qui iroit d'abord contre le Roy sans tenter auparauant de faire venir le degouust aux peuples de la fidelité de ses seruiteurs, afin que le desnuant de ceux qui ont la cognoissance & l'experiẽce des affaires, il soit plus facile à ceux qui entreprennẽt d'executer leurs dessẽins dedãs la confusion. Cela a esté iusques à present destourné par la sage conduite de la Reyne, quoy qu'il y ait lõg temps qu'on a veu pratiquer à plusieurs les moyens d'en venir à bout. Toute la Frãce sçait qu'elle leur a l'obligatiõ d'auoir si dignement seruy la Reyne en sa Regence, qu'estant d'ailleurs assistée des Princes, des officiers de la

Couronne, & autres grands du Royaume, elle a puiſſamment empeſché que la Frãce n'ait eſté accablée des guerres de religion ou d'Eſtat, deſquelles elle a eſté bien ſouuent menacée durant la minorité. Ce ne ſont point de nouueaux ouuriers, ny des apprentifs aux affaires, eſtans les plus anciens hommes d'Eſtat de tout le Royaume, & eſtans tels que ceux qui leur portent enuie, les peuuent iuſtement choiſir pour les patrons & exemples des vertus, qu'il leur faut auoir pour approcher des charges qu'ils tiennent, ſi tãt eſt que iamais ils s'en vueillent rẽdre dignes. Souſtenez donques, ſouſtenez hardiment vos dignitez, ſages, & bien-heureux miniſtres du plus grand Roy & d'vn des plus puiſſans Royaumes du monde; & cõtinuez en ceſte ferme, & ſaincte reſolution de faire par vos bons & ſalutaires conſeils, que leurs Majeſtez à quelque prix que ce ſoit conſeruent la France en paix, & en eſloignent de plus en plus l'effuſion du ſang humain. Et ne doutez point que Dieu qui eſt le Dieu de paix, & qui eſt ennemy du ſang, & des cruautez ne vous beniſſe deuant tout le monde. Et vous genereux Princes & Seigneurs qui auez ordinairement depuis la mort du Roy, aux plus grãdes & aux plus vrgentes neceſſitez de l'Eſtat, donné vos conſeils auec eux, pour ſeruir la Reyne, en vn ſi grand nombre de tres-grandes occurrences, & qui les auez genereuſement appuyez de vos reſolutions, afin qu'ils ne defailliſſent point ſoubs la peſanteur des affaires, rendans par vos qualitez les deliberations prinſes pour le ſalut de l'Eſtat plus fortes & plus conſiderables: ſoyez teſmoins deuant toute la France cõtre leurs enuieux, de leur fidelité, & de leur merite, tout

ainſi qu'ils ſont teſmoins ordinaires, & tous les bons François auec eux, de la grandeur de voſtre courage, pour la defenſe du Roy; de la ſageſſe, & & de la ſuffiſance de vos ſalutaires aduis, & de voſtre conſtance pour appuyer l'Eſtat, & faire le ſeruice du Roy, ſans que iamais rien vous en ait peu ſeparer. Ie les entends encores crier & faire ces plaintes, que les finances du Roy ſont fort affoiblies, par la profuſion qu'on en a faite: mais chacun void bien comme ces eſprits ne recherchent que les moyens de faire renouueller la memoire des maux paſſez; & de remettre deuant les yeux d'vn chacun, l'embraſement que la Reyne a par ſa prudence, & par ſon courage eſteint au grand bien, profit & contentement de tout le Royaume. Car c'eſt pour en venir à bout, qu'il a fallu, ſinon les eſpuiſer du tout, pour le moins les diminuer, & les affoiblir grandement. Et il n'y a pas ſi long tẽps que chacun ne s'en ſouuienne. Quoy que la bõté de la Reyne, & noſtre repos vouluſſent que la memoire en fuſt pour iamais eſteinte; & que telles peſtes qui s'approchent des Princes pour les flater de leurs eſcrits imprudẽs, par leſquels ils les offencent plus qu'ils ne leur ſeruẽt, leur fuſſent en horreur ainſi qu'ils doiuẽt eſtre, afin que leur inſolence ne trauaillaſt point à ruiner le repos, & le calme que les grandes & immenſes deſpenſes de l'Eſtat, nous ont ſi cherement acheptez. Dequoy tant s'en faut, qu'il faille blaſmer leurs Majeſtez, qu'au contraire tous les bons François qui aiment la paix, l'vnion, & la ſeureté de l'Eſtat, les en doiuent grandemẽt loüer & benir. Il ſeroit voirement à deſirer que les finances du Roy euſſent eſté moins aſſaillies des importũs quelles n'õt eſté:

eſté. Et que les François euſſẽt eſté plus ſoigneux de conſeruer leur ancienne probité, qui eſtoit tout eſloignee de la recherche des recompenſes exceſſiues: mais les malheurs & les meſcontentemens nous ont de ſi pres enuironnés, ſi ſouuent, & à ſi diuerſes fois, qu'on ne pouuoit faire autrement qu'on a fait, ſi on n'euſt voulu perdre tout. Parmy tout cela, on n'oublie point auſſi de blaſmer la fortune de quelques ſeruiteurs, qui ont plus largement recueilly les bien-faits de la Reyne; & ie m'aſſeure qu'il n'y a point d'homme de ſens raſſis qui ne voye dans ces libelles, infinies hyperboles ſur ce ſubiet, & qui n'y liſe ouuertement beaucoup de choſes que la ſeule rage, & le deſeſpoir leur ont peu faire eſcrire, pour eſſayer, par le moyen de ce qui eſt ordinaire à tous les Roys, & qui eſt comme vne marque eminente de leur grandeur, de raualer, & de repreſenter en mauuaiſe forme, le bon-heur du gouuernement. La fin qu'ils ſe propoſent rend leur plainte fort inique: & la grãdeur des Princes ne peut pas eſtre reiglee és bien-faits qu'ils eſlargiſſent, de telle façon qu'on les puiſſe faire departir eſgalement. Iamais il n'en fut aucũ, qui n'en vſaſt ainſi. Et beaucoup des plus grandes maiſons de ce Royaume, qui ſeruent auiourd'huy dignement à l'Eſtat, rendent teſmoignage qu'à la fin, les biẽs que les Roys font à ceux qu'ils veulent eſleuer ſe trouuent touſiours dans l'Eſtat; & que les enfans qui en heritent payent auec le temps le public par leurs ſeruices; & font que les peuples, qui ſe trouuent eſloignez de l'enuie prennent par ce moyen leur part, en la bonne fortune de ceux deſquels on ſ'eſt plaint autresfois. Les exemples en ſont ſi fami-

liers,& ſi frequens en France que chacun les void. Iamais aucun Eſtat ne fut ſi heureux, que d'auoir vne loy certaine pour les gratifications; & iamais on ne ſçauroit aſſez blaſmer ceux qui veulent lier les affectiõs des Princes aux regles de leur paſſion; qui veulẽt leur oſter la liberté qu'ils ont eux-meſmes biẽ chere, de faire du bien à qui il leur plaiſt, & qui veulent ouuertement ſe ſeruir de ce pretexte, pour diminuer l'authorité du Roy & expoſer au meſpris des peuples le gouuernement de l'Eſtat. En fin ie ſupplie treshumblement tous les gens de bien, qui oyent faire ces plaintes, de ſe reſſouuenir de la procedure que tint anciennement Scipion l'Aphricain, lequel obligea plus ſa republique qu'aucun homme de ſon temps. Ses enuieux l'accuſerent d'auoir mal adminiſtré l'argent du public & l'en mirent en procés. Quand il fut venu deuant les iuges, au lieu d'entrer en excuſes, & iuſtifications, eſtant tres-aſſeuré de ſa bonne conſcience, & du deſir qu'il auoit touſiours eu de bien ſeruir; il leur dit genereuſement, *Vn tel iour que celuy-cy, i'obtins vne belle victoire ſur Annibal; parquoy laiſſant tout eſtrif & toute contention, ie ſuis d'auis que nous allions au Capitole, pour rendre graces à Dieu d'vne telle victoire.* Ce qu'il fit à l'inſtant, eſtant ſuiuy de tout le peuple, qui courut apres luy, ſans tenir aucũ compte de ſes accuſateurs, quoy qu'ils fuſſent les Tribuns du peuple. Ainſi pour payer de raiſon toutes ces plaintes, la Reyne nous dit, que nous nons ſouuenions d'auoir paſſé cinq annees en paix; qu'il vaut beaucoup mieux auoir perdu les eſcus à millions, que d'auoir veu deſtruire les milliers des hommes; & qu'il vaut mieux auoir

épandu l'argent du Roy parmi tous les Fraançois, que d'auoir veu couler le ſang des François en tous les endroits du Royaume. Ils ſ'eſcrient auſſi ſur les preparatifs du voyage du Roy ; *Que la Reyne à main armee veut executer ce tragique mariage, pour teſmoigner ſa paßion.* Au lieu qu'vn chacun void, que le Roy ne doibt pas trauerſer la plus grande partie de ſon Royaume ſans auoir auec ſoy les armes de l'Eſtat, & que quiconque veut blaſmer ceſte procedure, a ſans doute quelque mauuais deſſein. Mais ne veulent ils pas ſe ſouuenir pour le moins vne fois, de ne deſtruire point eux-meſmes leurs propres diſcours ? Ils crient que par le moyen de ce mariage les eſtrangers vont oſter le throne du Roy : Et icy ils ſe faſchent que le Roy va aboucher ces eſtrãgers à main armee. Que ſ'ils nous deuoient faire du mal, eſt-il pas donc bien iuſte que le Roy leur face voir quelque eſclair des forces de ſon Empire ? Que ceſte genereuſe nobleſſe qui l'accõpagne, face cognoiſtre à tout le mõde, qu'elle peut ſuffire nõ ſeulemẽt à defendre cet eſtat mais auſſi à cõquerir les eſtats de ceux qui nous voudroiẽt nuire ? Si en ceſte occaſiõ le Roy ne faiſoit voir vne partie de ſa puiſſance, il y auroit plus de ſubiect de plainte ; & ces malicieux ne l'oublieroient pas, qu'il n'y en a pas de le voir marcher, en tel eſtat, qu'il ne doit rien craindre, ny au dedans, ny au dehors du Royaume. Son aage, ſa face, ſon innocence, ſa bonté naturelle, l'amour qu'il porte à ſon peuple, la memoire du feu Roy ; & les eſperances que tous les François ont conceuës de la felicité de ceſt Eſtat ſous ſon regne, ſont des tres puiſſans moyens pour diſſiper l'artifice de ceux qui parlẽt de ſes armes pour

mettre en ombrage les peuples. Qui verront au contraire auec ioye en diuerſes Prouinces, ce ieune Mars, ſuiuy des foudres de ſa genereuſe Nobleſſe; & de la meilleure milice du monde; portant neant-moins ſur ſon front les graces, la douceur, & l'image de la beneficence de Dieu, qui employe ſes bien-faits, pour cõuertir ſes ennemis meſmes à ſon ſeruice, en leur faiſant du bien. Qui verront auec ioye la Reyne à laquelle ils ont tant d'obligatiõs; comme à la mere de leur Roy; & à celle qui a par ſa prudence ſauué l'Eſtat. Qui verrõt le Roy accõpagné des Princes de ſon ſang, qui ne le peuuẽt, & ne le doiuẽt nõ plus abãdonner en ces ocurrẽces, que les eſtoilles ne peuuent quitter le firmament. C'eſt auſſi toute leur gloire de ſe tenir aupres du Roy, qui les cherira comme ſon propre ſang; & les aymant, & approchant de ſa perſonne, ſera cauſe qu'on les regardera, cõme les principaux & les premiers mẽbres de ce grand Empire. Ils ſçauront par meſme moyen d'eſloigner d'aupres d'eux tous ces flateurs ſeditieux, qui ne portent iamais dans les maiſons des grãds que malheurs & ruines; & nonobſtant toutes leurs practiques & menees, qu'ils eſtoufferont par leur prudence, ils rendront au Roy ce qu'ils luy doiuent, comme à leur Roy, à leur chef, & à leur ſouuerain. Et de meſmes le Roy leur departira les dignitez, & les graces dõt leur naiſſance, & leurs merites les rendent dignes. Et mal-heur ſoit ſur ceux qui directement, ny indirectement trauaillẽt à troubler ceſte ſaincte reſolution! Puiſſe le ciel vengeur des iniquitez, teſmoigner par les punitions qu'il deſchargera ſur eux, combien leur mauuais deſſein luy deſplaiſt,

& combien il a en horreur leur faction, qui n'a pour visee que la ruine de la Religiõ, & de l'Estat. Le plus grand homme qui fust entre les Romains de son temps, quoy que fort ieune d'aage, estant vn iour salué du tiltre de Roy par des soldats Espagnols, dans son armee victorieuse, leur imposa silence auec vne grande seuerité, & les coniura de transferer toute l'affection qu'ils luy portoient au bien de l'empire Romain, pour la grandeur duquel seulement il vouloit viure. Ceste constance & ceste modestie genereuse furent suiuies des gloires, & des triõphes qu'il eut pour auoir, apres s'estre vaincu soy-mesmes, vaincu l'Afrique, qui estoit vne des plus florissantes parties du monde; & ont fait que tous les siecles l'ont estimé comme vne des merueilles de l'vniuers en courage, en chasteté, en fidelité, & en toute sorte de vertus requises és personnes des Princes. Le bon heur de la France fera que Monsieur le Prince ayant cest exemple deuant ses yeux, & preferant la vertu de Scipion l'Africain, à toutes les maudites flateries de ces esprits remuãs, qui sont communémẽt la lie de hommes; & qui ne sẽblent estre nez que pour despiter l'ordre de la nature; il imposera silence à tous ces faiseurs de libelles, qui par vn zele indiscret & malicieux, & pour fascher leurs Majestez, luy addressent leurs propos. Il leur commandera de regarder au Roy seul; & les coniurera comme il doibt, de transferer à leurs Majestez toutes leurs affections, puis qu'il ne doit, & ne peut auoir force, puissance, ny authorité que pour seruir, & pour suiure le Roy en ses importantes affaires. Grand Prince permettez moy que ie vous propose les benedictions de Dieu & des hõmes, si

vous ſuiuez le chemin, que la nature & la loy de l'Eſtat vous monſtrent, afin que vous voyez de vous meſmes au contraire les precipices, & les abyſmes des iugemens de Dieu, & les imprecatiõs des peuples, ſur ceux qui eſperans d'attirer à eux par voyes obliques l'authorité d'autruy, ſe rendent en fin deſnuez de la leur propre; & s'expoſent au meſpris de leur ſiecle, & à la iuſte indignation des ſiecles ſuiuans. Dieu a doüé voſtre perſonne d'vne grande promptitude d'eſprit: & comme il vous a fait naiſtre Prince de la plus glorieuſe maiſon de l'vniuers, il vous a auſſi diſtribué de tres-excellentes parties; qui ſeront admirées de tous les François, ſi vous les reglez par l'affection, la fidelité & l'obeiſſance que vous deuez au Roy; & ſi vous honorez & reſpectez la Reyne ſa mere, ainſi que la reuerence que vous deuez au Roy, les biens qu'elle vous a faicts, & l'amour que tout l'Eſtat luy porte, vous y obligent. Touſiours vous ſera-il plus ſeur, & plus honorable d'auoir tout l'Eſtat qui vous aime en bien faiſant, que d'auoir ſeulement vn mal-heureux chetif nombre de mauuais Conſeillers; & de flateurs inutiles, ſi iamais noſtre malheur eſtoit tel, ce que Dieu ne permettra point, que vous laiſſaſſiez ſurprendre & corrompre vos bonnes intentions par leurs artifices. I'oſe vous coniurer à mains iointes de deſirer & requerir en tous ceux qui vous approcheront pour vous parler des affaires d'Eſtat; S'ils sõt amateurs de la pieté, & tenans dans leur cœur, veritable la religion de laquelle ils font profeſſion; S'ils ſont sãs reproche en leur vie: S'ils ayment le Roy & la Reyne: S'ils ſont aſſez ſatisfaits de leurs charges ſans aſpirer à celles d'autruy: Et s'ils ſont contens de leur condition preſente, ſans

vous donner iuſte ſubiet de craindre, qu'ils puiſſent auoir deſſein de la rendre meilleure, en abandonnant dans le precipice leurs premiers bien-facteurs, apres les y auoir iettez par leurs mauuais conſeils: S'ils ont l'experiẽce des miſeres qui ont paſſé ſur ce Royaume, ou pour le moins la cognoiſſance des fautes faites par les Princes, & des ruines qui les ont ſuiuies biẽ toſt apres, au ſiecle dernier, & en la memoire de nos peres. Ie m'aſſeure que ſi vous les examinez par ces regles, & n'ẽ eſcoutez pas vn ſeul de ceux qui ne s'y trouueront pas conformes, que vous n'aurez iamais de meſcontentement qui trauaille voſtre eſprit, que vous ſerez touſiours aupres du Roy, & que toute ſorte de bon-heur florira dans voſtre maiſon. En fin les peuples ſont ceux que les autheurs des factions, taſchent de corrompre ordinairement par les faux bruits, & par leurs menées maudites. Nous l'auons veu à noſtre grãd regret en ce Royaume, & l'auons ſi bien ſenti, que ce nous ſeroit vne grande honte, ſi tant, & de ſi longs mal-heurs ne nous auoient rendus bien ſages. C'eſt vne des plus grandes raiſons de la tranquillité de l'Eſtat, que les peuples ne veulent point ſe laiſſer perſuader comme par le paſſé. On a heurté ſouuẽt chez eux, on les a ſondez de tous coſtez: mais Dieu n'a point permis iuſqu'à preſent, qu'ils ayent voulu ſeruir de ioüet à perſonne. On a durant quelque temps ſeruy d'vn couuert de Religion, ceux qui par le mal-heur du tẽps, ſont ſeparez de l'Egliſe. Mais en moins d'vne annee ils ont veu à trauers que le plat eſtoit vuide, & que la religion de ceux qui veulẽt émouuoir les peuples par ce preexte, n'a qu'vne maxime, qui eſt de lier & de deſlier

toutes choſes par leur propre intereſt. Et il eſt ordinaire entr'eux de recognoiſtre en l'acroiſſemẽt du zele de quelques vns, qu'ils ne ſont pas contens à la Cour, & qu'on y a pourueu quand ils entendent parler du bien de l'Eſtat, ceux qui bruſloient auparauant d'amour diuin. Ce flux, & reflux de pieté a bien rendu ſages ces peuples; & de ce coſté il n'y a rien à craindre. Ie voy deſia toutes les villes du Royaume en prieres continuelles, pour le bon-heur du mariage du Roy, & pour la proſperité de ſon voyage. Et par deſſus toutes les autres, la ville de Paris, la bien-aymee du Roy, & qui a plus reſſenty le bonheur, & les felicitez de l'heureuſe regence de la Reyne, que toutes les autres villes enſemble, qui a depuis la mort du Roy teſmoigné tant de zele au ſeruice de leurs Majeſtez, qu'il faut s'aſſeurer que tout le monde enſemble ne pourroit pas esbranler ny alterer l'affection ſincere, & ardente que les Pariſiens ont à la paix publique du Royaume. Ces ſeditieux qui ont fait courir diuers faux bruits dans Paris, pour en empeſcher la continuatiõ; qui encore par leurs libelles les appellent au ſecours, cõme s'ils auoiẽt part à leurs menees, ſeront honteux de voir le dueil & le regret qu'ils meneront au depart de leurs Majeſtez; de voir auec quelle impatience ils attendront leur retour pour faire retentir l'air de leurs cris, & pour le remplir de leurs feux de ioye, de voir que cependant toutes choſes ſe paſſeront ſi doucement, que ceſte grande ville ſeruira d'exemple de paix, & de tranquillité à toutes les autres. Que ſi le ſouuenir de vos calamitez paſſees vous touche encor, ô Pariſiens, ſi vous ſentez vos elicitez preſentes; ſi vous iouyſſez de l'aiſe, & de

la douceur où vous estes, si vous voyez la grãdeur, les richesses, les embellissemens, & les accroissemẽs de vostre ville, si vous cõprenez par l'absence des trois ou quatre mois de l'annee passee, les malheurs que vous porteroit vne plus lõgue absence; si vous voyez que la moindre alteration du repos public, iette vostre ville aux plus grãds malheurs, & dans les plus extremes calamitez qu'on sçauroit dire, voyez ie vous prie le soin que vous deuez auoir d'estouffer toutes les plus legeres semẽces des maux de l'Estat, d'auoir en horreur tous les seditieux; de supprimer tous ces maudits escrits, qui peuuent fascher leurs Majestez, & empoisonner les hommes du venin de rebellion, voire mesmes de faire que tous vos carrefours ayẽt pour quelque temps des personnes destinees à en rechercher les autheurs, pour leur faire receuoir le chastiment que leur crime merite. Vous y estes obligez par le desir de toute la France, qui se promet que quoy qu'on sçache faire, iamais Paris ne regardera que le Roy. Et ainsi Sire, vostre Majesté sçaura vser à l'endroit de vostre Parlemẽt, de toute sorte de douceur, & de bien-vueillãce, prenant en bonne part son zele à vostre seruice: comme aussi vostre Parlement n'aura autre plus grãd soing que de se tenir dans l'obeissance de vos cõmandemẽs. La Reyne vostre mere sera tousiours aymee, & reueree de tous vos bons subiets, vostre mariage se consommera à l'honneur & à la gloire de Dieu, pour la paix vniuerselle des Chrestiens, & pour la felicité de ce Royaume, qui en attend toute sorte de benedictions. Les Princes de vostre sang, & autres Princes seront aupres de vostre Majesté au rang qui leur est deu. Tous les grands

du Royaume vous enuironneront, & auront part à l'honneur & à la gloire d'auoir aidé à soustenir la paix. Les anciens ministres de vostre Estat seront encouragez par vostre Majesté, à l'exercice de leurs charges. Tous vos peuples feront resonner le ciel de leurs cris de ioye, & de leurs prieres: & par dessus tous le peuple de vostre ville de Paris, qui n'aura point de plus grand contentement durant l'absence de vostre Majesté, que celuy que nous prenons tous, Sire, és fermes esperances que nous auons, de voir la paix, & la Iustice florir sous vostre regne, de voir vostre Estat continuer son ancienne splendeur; de voir quand il en sera tẽps, le Louure remply de vostre glorieuse lignee, & par dessus toutes choses, de voir le Dieu du Ciel, qui vous fait tous les iours tant de graces, estre honoré, & seruy sous vostre Empire, ainsi qu'il appartient.

FIN.